

# La sécurité de la tête aux pieds



## Liste de contrôle pour la prévention des feux de cheminée, des déflagrations, des explosions et surtout des intoxications au monoxyde de carbone.

Cette liste de contrôle concerne tout particulièrement les **installations de chauffage au bois** qui n'ont pas servi depuis 5 à 10 ans et que les propriétaires souhaitent désormais remettre en service.

Les ramoneurs et les ramoneuses sont parfaitement formées et disposent de l'expertise requise pour contrôler ces installations. Ils peuvent également réaliser d'autres tâches:

- Procéder au contrôle de l'installation
- Informer la clientèle sur la bonne manière d'allumer un feu
- Monter une grille anti-oiseaux (*Respecter les réglementations cantonales*)
- Assurer l'entretien des chapeaux de cheminée:
  - Réparer les fissures
  - Huiler ou remplacer les pièces mobiles
  - Remplacer les ouvertures de nettoyage comme la double porte d'une cheminée
- Remplacer des tuyaux de poêle ou des poêles entiers, si nécessaire
- Nettoyer intégralement la cheminée
- Éliminer les feuilles mortes, les toiles d'araignée et les nids d'oiseaux, de guêpes, de frelons et de souris des poêles/foyers/cheminées
- Contrôler les arrivées d'air externes et internes
- Réaliser un contrôle fonctionnel des clapets et des vannes
- Vider le pied de la cheminée, inspecter cette dernière à l'aide d'un miroir et contrôler le tirage
- Fournir des explications sur la fiche technique «Comment chauffer en produisant le moins de particules fines possible?» aux clients  
(*disponible auprès des offices cantonaux de l'environnement*)
- Discuter de cette liste de contrôle avec la clientèle
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**IMPORTANT:** Tous les travaux doivent être effectués conformément aux réglementations cantonales en vigueur des services de protection contre l'incendie et de protection de l'environnement.

décembre 2022